



Formulaire de versement des 13% de collecte de la taxe d'apprentissage 2021

L'OGEC Vincent de Paul est un établissement habilité à percevoir les 13% de la taxe d'apprentissage avec le code UAI 0622196 A. La loi précise que l'entreprise reste libre de verser sa taxe d'apprentissage avant le 1^{er} juin 2021.

Votre structure

Raison sociale de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact entreprise pour la taxe d'apprentissage :

Fonction :

Téléphone :

Mail :

Mode de paiement

Montant du versement en euros :

Par chèque à l'ordre de OGEC Vincent de Paul à destination de l'agence comptable de l'Ensemble Baudimont, 32 rue Baudimont 62000 Arras

Chèque n° :

Banque :

Date de versement du chèque ou du virement :

Par virement

IBAN : FR76 3007 6029 0311 7460 0020 085

BIC : NORDFRPP

Mentionner impérativement TA 2021, votre numéro de Siret et le nom de votre entreprise en libellé de virement afin de nous permettre de vous envoyer votre attestation de virement obligatoire.

Pour nous permettre de suivre votre contribution, merci de bien vouloir retourner ce bordereau complété par mail à Alexia ANDRUSZKIEWICZ : alexia.andrus@baudimont.com. Vous pouvez également me contacter par téléphone au 07/77/85/60/71 pour tout renseignement complémentaire.

Fait à :

Signature et cachet de l'établissement

Le